

**DELIBERATION**

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,  
SEANCE du 21 mars 2025 :**

**Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.  
GRANGE Jean-François (arrivée à 20h15)**

**Absents : JOUIN Nicolas pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, DELHOMME Baptiste .**

**Secrétaire de séance : ROCHIGNEUX Didier**

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 et affectation des résultats**

Madame Odile MOLLE, adjointe au maire présente au conseil municipal le résultat du compte administratif 2024, préparé par le maire, Mr Thierry GOUBY.

**Résultats de clôture 2024 budget général :**

- Section de fonctionnement : + 245 829.38 €
- Section d'investissement : + 186 104.52 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :**

- ***Décide d'approuver le compte administratif 2024.***
- **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif de section de fonctionnement comme suit :**
- **Au budget général 2025 : 140 000 € en recette d'investissement (compte 1068) et 105 829.38 € en recette de fonctionnement (compte 002)**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,  
le 21 mars 2025  
Le Maire  
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance  
Didier ROCHIGNEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250321-2025-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025  
Publication : 25/03/2025